

Fonctionnement des UHU (Unités d'Hébergement d'Urgence)

- Au cours de la matinée, les UHU envoient au Samu Social la liste des lits disponibles pour le soir.
- Le Samu Social attribue les lits des UHU aux personnes qui appellent pendant la journée
- Après 20h, si la personne ne s'est pas présentée au lieu d'accueil, l'UHU redonne au Samu Social la liste des disponibilités

Procédure à suivre pour un hébergement d'urgence :

- Téléphoner au **115** (SAMU Social) pour demander un hébergement d'urgence (*si besoin, le Samu Social dispose d'un minibus d'astreinte qui permet d'aller chercher la personne pour l'amener à l'UHU*)
- Si les hébergements sont complets, téléphoner à nouveau après 20h, car des places ont pu se libérer entre temps.